



Service Magasin municipal

OBJET : CESSIION D'UN DUCATO IMMATRICULÉ 952 QA 07 SUITE À UNE
VENTE AUX ENCHÈRES SUR LE SITE AGORASTORE

Vu les articles L.2122-21 et L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 2122-18 et L 2122-19 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°204.2017 du 10 juillet 2017 donnant délégation de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Considérant que la ville d'Annonay souhaite optimiser la cession de ces biens,

Considérant que par décision du Maire n° DM-2019-81 du 20 mai 2019, la ville d'Annonay a conclu un contrat d'hébergement, d'assistance, de maintenance et de vente aux enchères en ligne avec la société AGORASTORE ,

Considérant que dans le cadre d'une vente aux enchères réalisées par le biais du site AGORASTORE, Monsieur BOIZARD Bernard a remporté l'enchère en proposant le tarif le plus élevé,

DECIDE

Article 1

La cession du Fiat Ducato suivant à Monsieur BOIZARD Bernard habitant ZA le Pansu, 38500 La Buisse, France.

Un utilitaire léger de marque Fiat, modèle Ducato, immatriculé 952 QA 07 du 30/05/2003 pour la somme de 2380 € TTC.

Ce matériel est vendu par la collectivité en l'état.

Article 2

La présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Principal et notifiée Monsieur BOIZARD Bernard.

Article 3

Ampliation de la présente décision sera déposée à la Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône.

Article 4

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône le 23/04/2020..... et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon (Palais des juridictions administratives, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.



Fait à Annonay, le 22 avril 2020

La Maire

Antoinette SCHERER

REÇU À LA
SOUS-PRÉFECTURE
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

23 AVR. 2020